

Bienvenue





LAT / PDCn (P. Stampfli)

PDCn

- Année de référence 2014 avec un taux de développement de 0,75% pour les villages.
- Possibilité de redistribuer des taux de développement non-utilisés aux villages du district : proposition non retenue, sauf pour les agglomérations compactes.
- Assouplissement du système pour permettre de traiter les cas particuliers soumis par les communes.

LATC

- Art 3 : plus d'inscription obligatoire aux REG A et B .
- Article 46 : Les délais prévus dans l'avant-projet étaient trop courts. Ils ont été prolongés et le temps passé en procédures judiciaires est décompté.

- Art 64 : la taxe sur la plus-value plafonnée à 20%, gérée par le Canton et non-fusionnée avec la taxe sur les équipements communautaires.
- Art 8 : le maintien de la possibilité (très critiquée par nos membres) de déléguer des compétences du GC au CE.

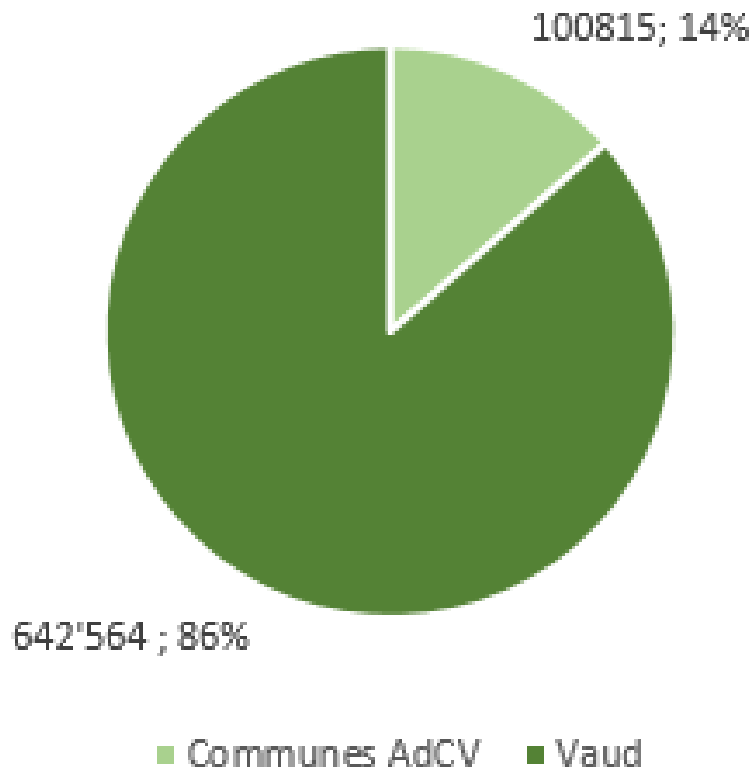
- Art 9 : le plan directeur cantonal a force obligatoire → menace l'autonomie communale. Même remarque à l'art. 19 al. 4 (enjeux importants non définis).
- Art 32 : les zones à affectation différée: la demande de l'AdCV qui proposait que ces zones soient affectées **prioritairement** à la construction au bout de 15 ans n'a pas été retenue.



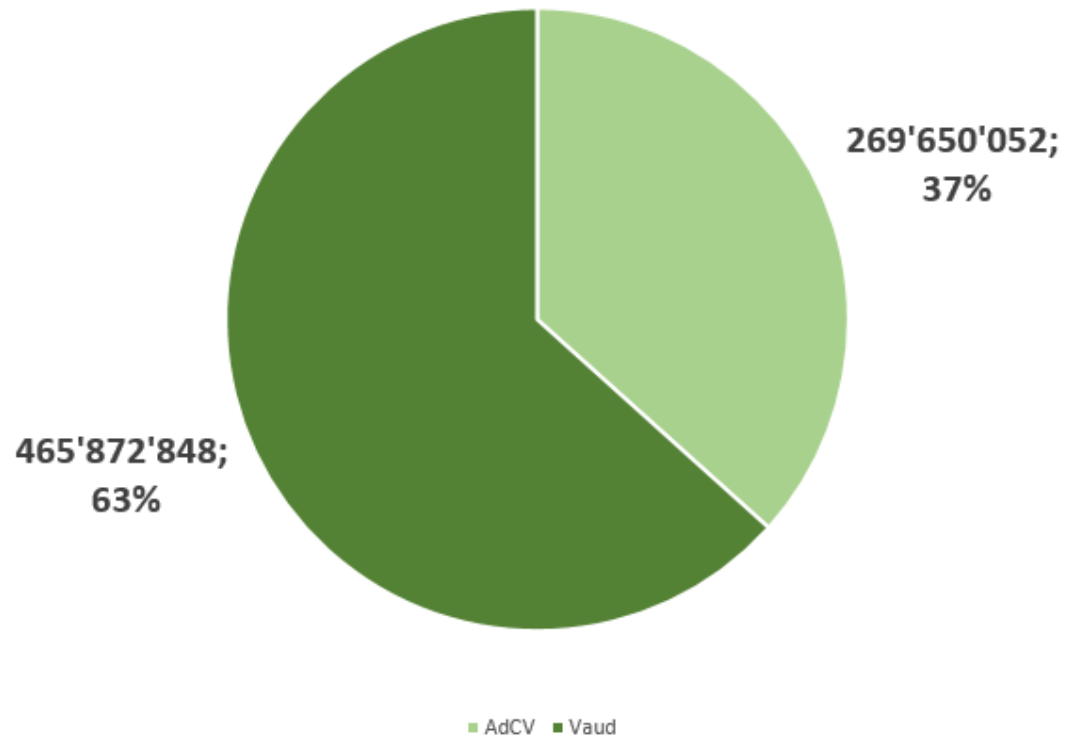
Péréquation (J.-Y. Thévoz)

Les communes de l'AdCV et le Canton population et contribution aux péréquations

Habitants en 2014

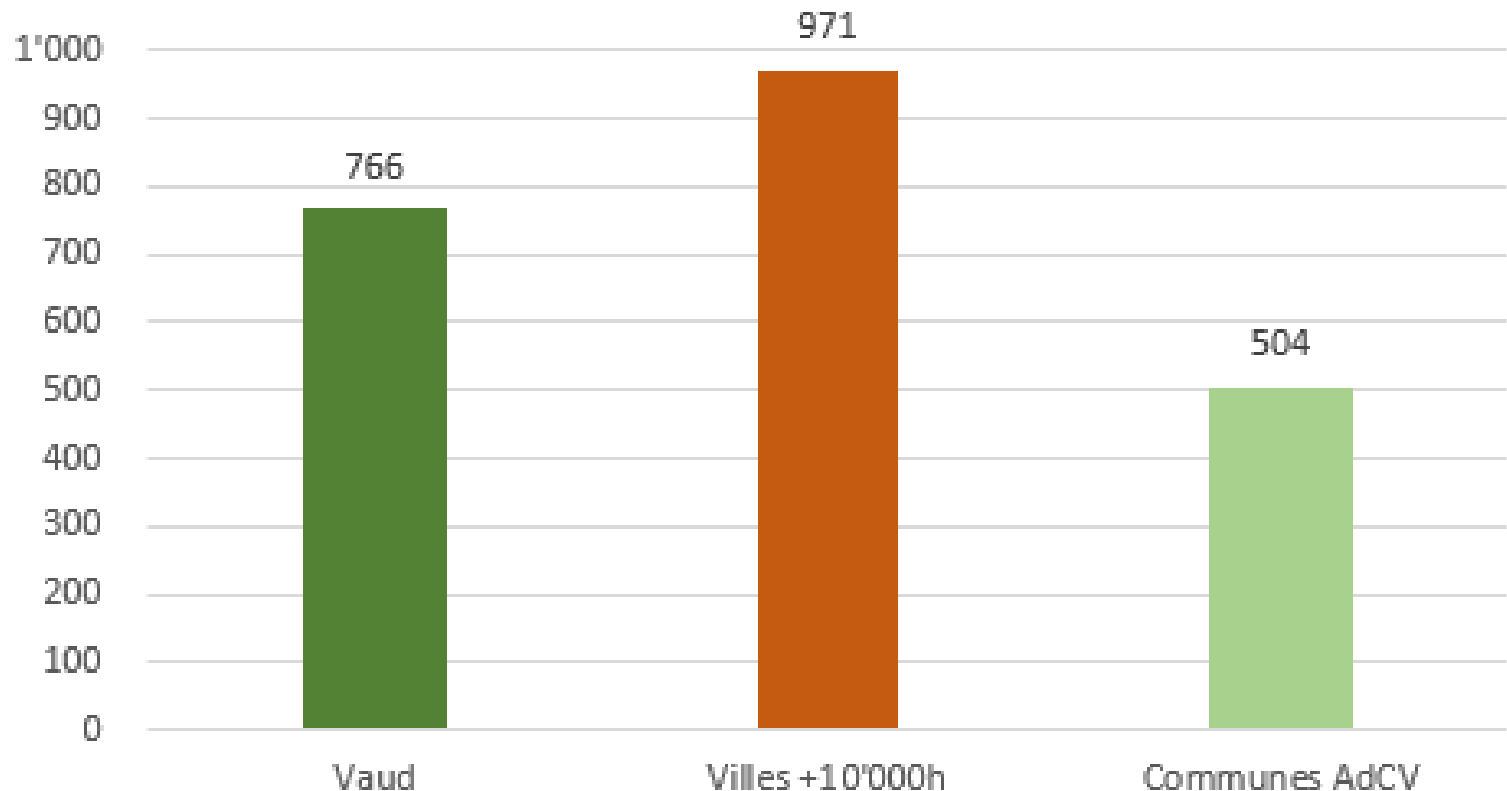


Total des péréquations 2017, 735'522'900



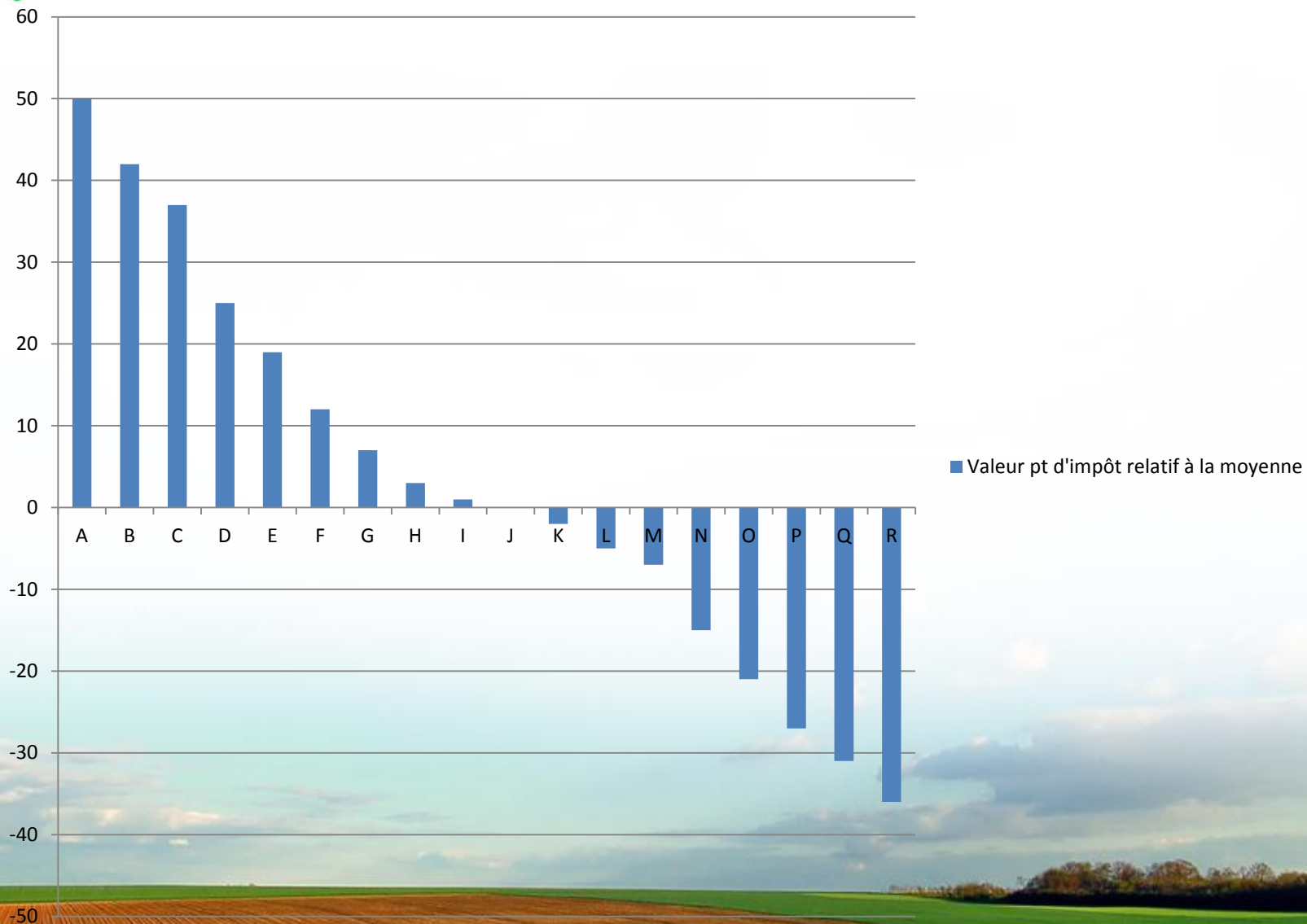
Les villes (les centres) ont des besoins supplémentaires ...mais l'ancienne péréquation en tenait déjà compte... ...la preuve !

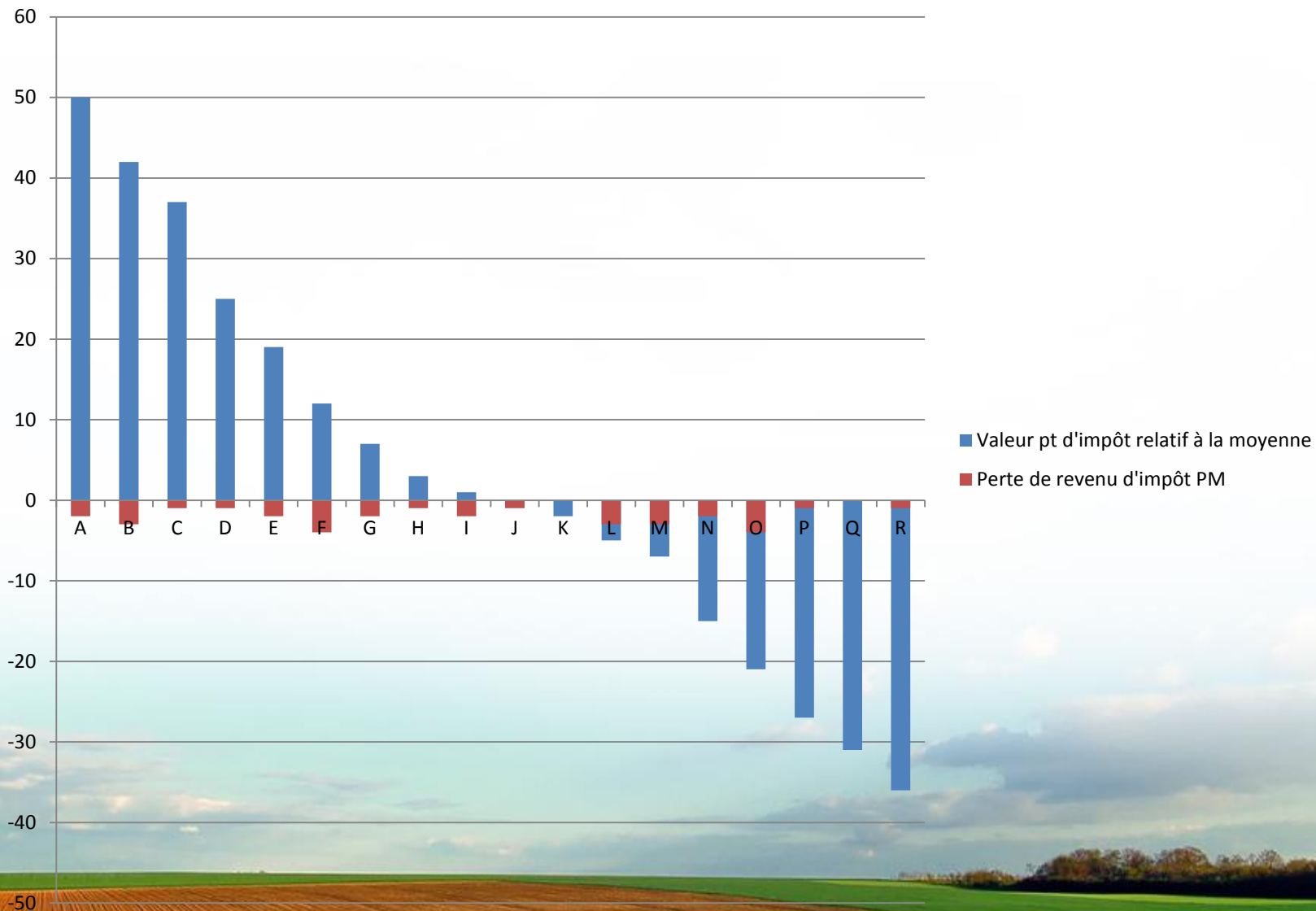
Marge autofinancement par habitant en 2014

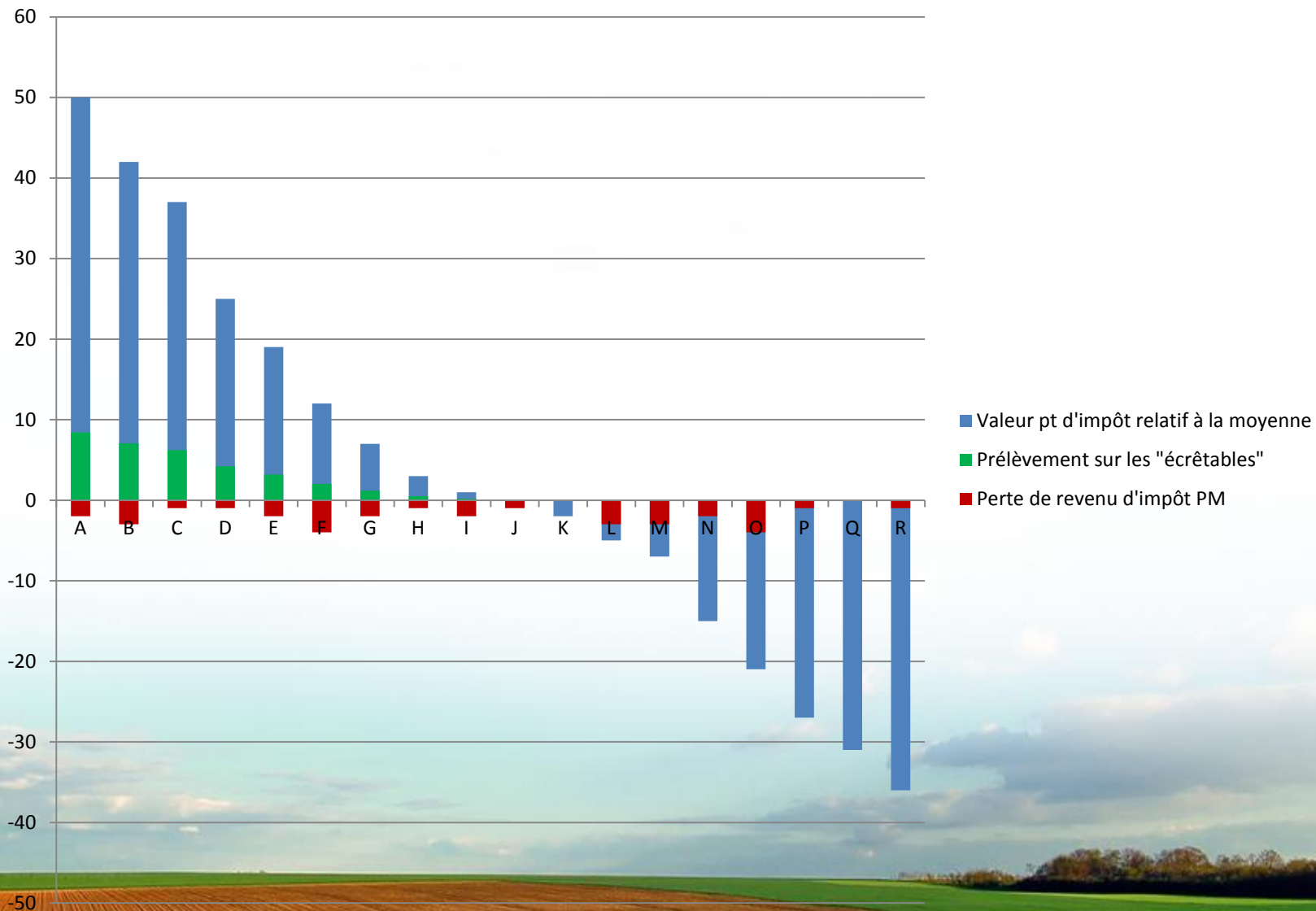


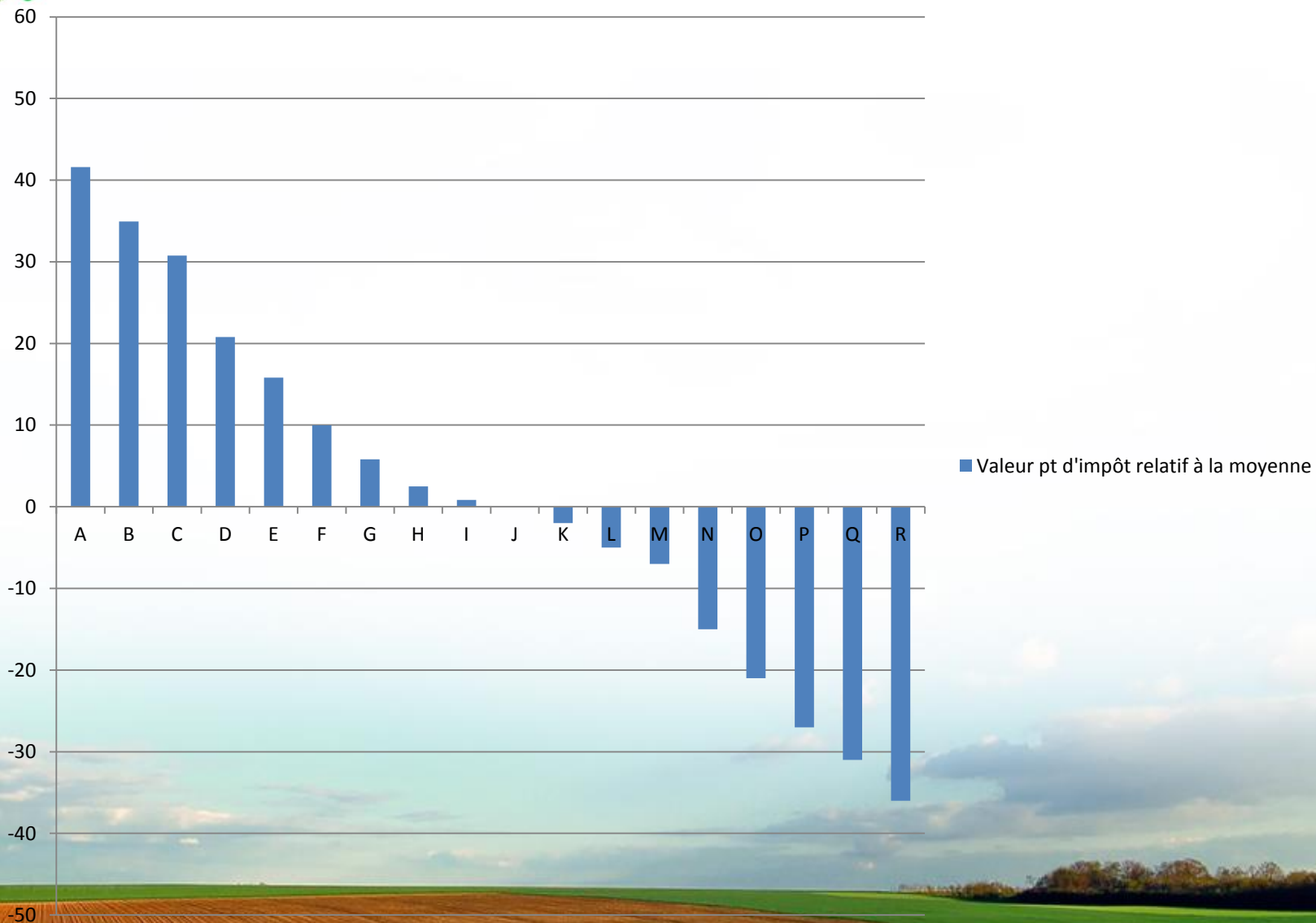


Modèle AdCV (J.-C. de Mestral)











Commune de Coinsins (Bernard Gétaz, Syndic)

Situation actuelle

- Env. 70 % des revenus fiscaux de la commune sont générés par une seule société ;
- Cette société pourrait quitter Coinsins en tout temps ;
- Elle s'est restructurée à plusieurs reprises avec des déplacements de personnel ;
- Selon projection de l'Etat, 12,8% points d'impôt en 2019;

Situation 2017

- Augmentation de 10 points d'impôts pour équilibrer le budget 2017;
- **Conséquences :**
 - Une augmentation importante d'impôts des ménages dès l'année prochaine ;
 - Budget juste à l'équilibre ;

Situation à venir

- Nouvelles hausses d'impôts nécessaires afin de payer la péréquation ;
- **Conséquences :**
 - Risque de départ de la société ;
 - Risque de départ de contribuables aisés ;
 - Appauvrissement de tout le Canton ;
- **Aberration du système :**
 - Le départ de la société profiterait aux contribuables de la commune.



Commune de Vaux-sur-Morges

(Charles-Antoine VALSESIA, Vice-syndic)



Situation actuelle

- Env. 93% des recettes fiscales proviennent d'un seul contribuable privé;
- Ce contribuable pourrait quitter Vaux-sur Morges et le Canton en tout temps;
- Selon les projections de l'Etat, 17 points en 2019;

Situation en 2017

- Augmentation effective de 17 points d'impôts car le contribuable bénéficie d'un bouclier fiscal;
- Malgré cela, le budget sera déficitaire;
- A noter que sur 108 contribuables, environ un tiers paye entre 0 et 900 francs d'impôt;
- Pour cette population, l'impact de cette hausse d'impôts est important;
- Sur 8,3 millions perçus par la commune, 8,1 sont reversés en péréquation et facture sociale.

Situation à venir

- **Conséquences :**

- La commune ne peut plus investir sans nouvelle hausse massive des impôts;
- L'avenir financier de la commune repose sur de nombreuses incertitudes;

- **Aberration du système :**

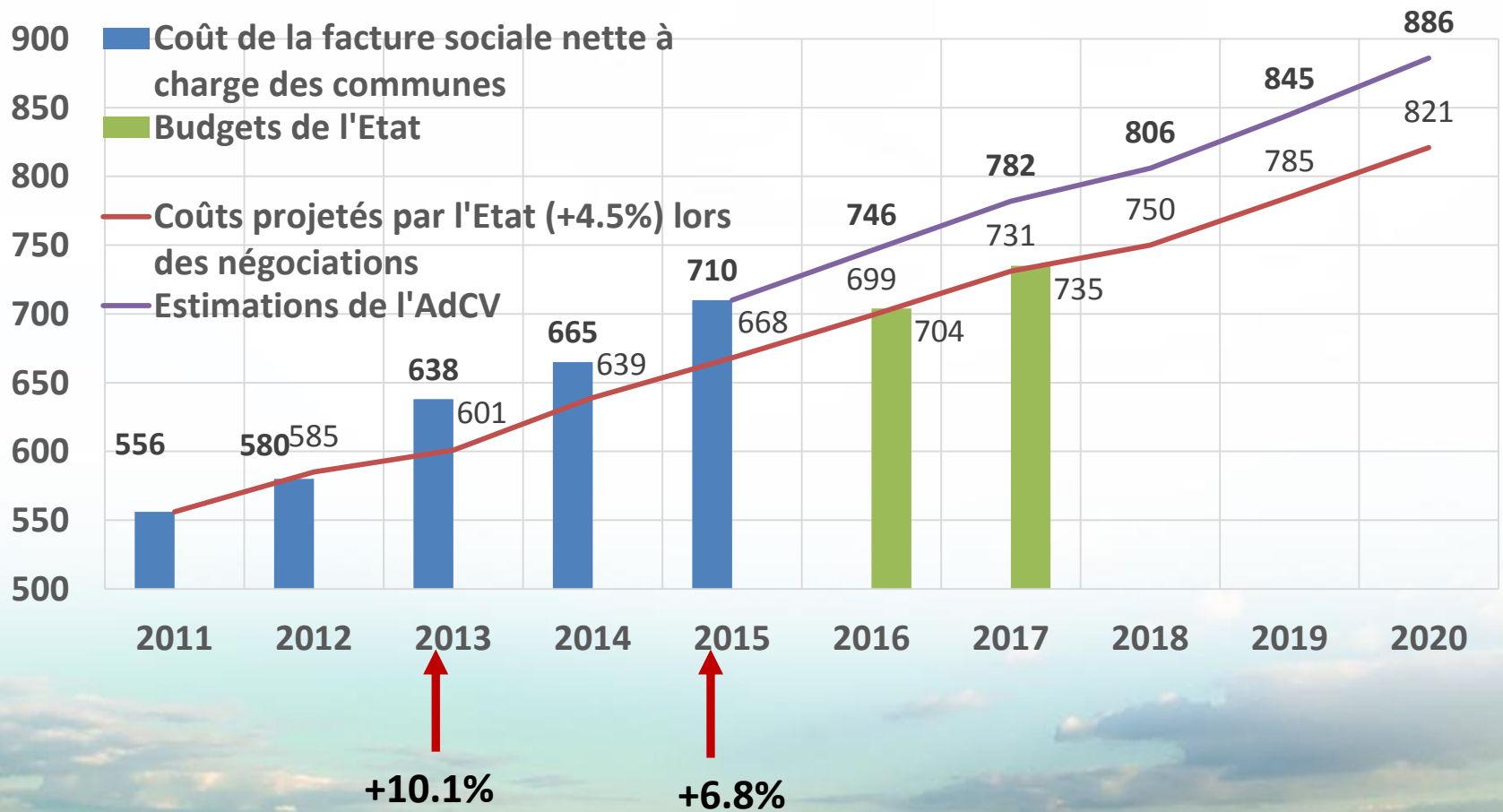
- Contrairement aux idées reçues, la présence d'un contribuable exceptionnel n'est pas forcément une bonne chose pour l'ensemble de la population de la commune;

Création d'un groupe de travail péréquation (J. Byrne Garelli)



Facture sociale (J. Byrne Garelli)

Résultats 2011 à 2015 et projections jusqu'en 2020

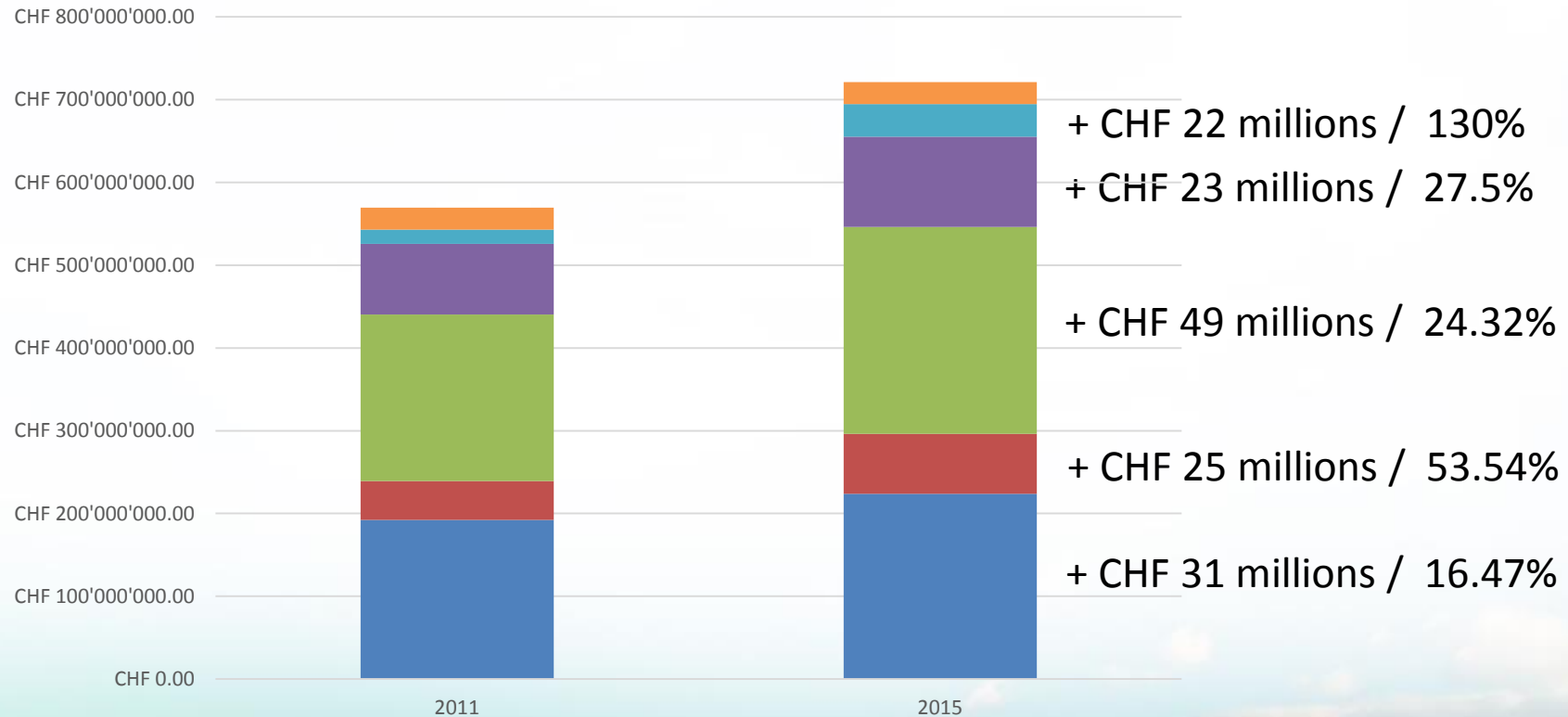




Accord Canton-Communes 2013

1. Effet financier estimé 2013 – 2020 en faveur des communes : CHF 752 millions
2. Erosion de l'effet financier par la progression de la facture sociale CHF 379 millions
3. Effet financier réel : **CHF 373 millions**

Progression par régime social



■ PC à domicile et hébergement

■ RI + participation cantonale à l'assurance chômage

■ Prestations pour la famille et autres prestations sociales

■ Assurance maladie

■ Subventions & aides aux personnes handicapées

■ Bourses d'études et d'apprentissage